

## PRÉFÈTE DE VAUCLUSE

### AVIS D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral du **26 JUL. 2023**, il sera procédé, sur le territoire de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, à une enquête publique unique ayant pour objet l'aménagement du site « quartier Gare »

L'enquête publique unique comporte les volets suivants :

- déclaration d'utilité publique
- mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Entraigues-sur-la-Sorgue
- la détermination des parcelles à déclarer cessibles nécessaires pour la réalisation de ce projet

Cette enquête publique se déroulera en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue – **Service urbanisme 1115 route de Sorgue – 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue** – siège de l'enquête publique, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 28 août 2023 à 9 heures au vendredi 29 septembre 2023 à 16h30.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Madame Lise CHAUVOT (Service urbanisme de la Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue – 35 rue du 8 mai 1945 – 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE) au 04 90 16 01 60

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande et, à ses frais, auprès de la Préfète de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières – 84905 AVIGNON cedex) Tel : 04.88.17.82.24

Monsieur Jérôme LEROY, officier supérieur au sein de l'armée de l'air en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Bruno ESPIEUX, commissaire des armées en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée d'enquête, le dossier d'enquête sur support papier comprenant notamment les volets DUP et mise en compatibilité des documents d'urbanisme, les plans parcellaires et l'état parcellaire relatifs aux immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération, sera déposé en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue - Service urbanisme 1115 route de Sorgue – 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

Le dossier sera en outre consultable sur le poste informatique mis à la disposition du public en accès gratuit à l'accueil du service urbanisme à l'adresse susvisée. Il sera également consultable sur le site internet de la mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue ([https://ville-entraigues84.fr/ma\\_ville/urbanisme/projet-quartier-gare](https://ville-entraigues84.fr/ma_ville/urbanisme/projet-quartier-gare))

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture de Vaucluse à l'adresse suivante : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) / Rubriques Publications / Enquêtes publiques / ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE – QUARTIER GARE (Voir QR code ci-dessous).

Le public pourra consigner ses observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête unique, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie (Service urbanisme - 1115 route de Sorgue) ou les adresser par

voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue – 35 rue du 8 mai 1945 – 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE**).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites et orales reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences seront consultables en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue - Service urbanisme 1115 route de Sorgue – 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue.

Il pourra également les faire parvenir par voie électronique à l'adresse mail suivante [pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr), l'objet ci-après devant être bien précisé : «**ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE – QUARTIER GARE** ». Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) / Rubriques Publications / Enquêtes publiques / **ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE – QUARTIER GARE**) où elles seront publiées dans les meilleurs délais.

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue - Service urbanisme 1115 route de Sorgue – 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE aux dates et heures ci-après :

- **le lundi 28 août 2023 de 9h à 12h**
- **le mercredi 13 septembre 2023 de 9h à 12h**
- **le jeudi 21 septembre 2023 de 14h à 17h**
- **le vendredi 29 septembre 2023 de 13h30 à 16h30**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultées, pendant un délai d'un an, en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vaucluse (<https://vaucluse.gouv.fr> / Rubriques Publications / Enquêtes publiques / **ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE – QUARTIER GARE**).

Cet avis est également publié en vue de l'application des articles L.311-1, L.311-2 et L.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits :

*« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation ».*

*« Le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »*

*« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité ».*

Sous réserve des résultats de l'enquête publique, le Préfet de Vaucluse se prononcera, par arrêté sur les demandes de déclaration d'utilité publique du projet, de cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération, et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Entraigues-sur-la-Sorgue.



Pour la Préfète, et par délégation

Pour la préfète,  
la sous-préfète chargée de mission

Justine RENAULT